La culture pour tous

Structure CAstelnaudaise Pour les Arts
Bureau : 4,Impasse de l'ancien collège
33480 Castelnau-de-Médoc ☎06
Siège Social : Mairie – 20, rue du Château – 33480 Castelnau-de-Médoc
N° SIRET : 499 724 466 00010 - Code APE : **9499Z** - N° création : W334000585

PROCES - VERBAL DES DELIBERATIONS DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

L'an 2026,
Le 27 Juin,
A 14h 19.

Les membres de l'association se sont réunis en assemblée générale ordinaire, sur convocation faite par le conseil d'administration en date du 8 juin 2026.

L'assemblée s'est tenue à l'ancienne salle des fêtes de Castelnau de Médoc. L'assemblée est présidée par Mme Mireille POUPARD FOURRIER, présidente de l'association.

Il a été établi une feuille de présence qui a été signée par tous les membres présents et qui demeure annexée au présent procès-verbal.

Ladite feuille de présence permet de constater que 85 membres sur 415 votants sont présents ou représentés. Les statuts de notre association indiquant qu'il n'y a pas de quorum pour que l'assemblée puisse valablement délibérer, la présidente Mme POUPARD FOURRIER ouvre la séance d'assemblée.

La présidente remercie les adhérents ainsi que toutes les personnes présentes. Un merci tout particulier à Mme Bourit Emilie notre assistante administrative et Mme Urbano Maud notre trésorière, pour l'organisation de l'assemblée générale ainsi qu'aux bénévoles et professeurs pour l'organisation de l'après-midi d'inscriptions.

L'assemblée générale ordinaire est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Question concernant le compte rendu de la précédente assemblée générale envoyé par mail aux adhérents,
- Bilans moral et financier de l'année 2025,
- Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 Décembre 2025 et quitus au conseil d'administration,
- Election des membres du Conseil d'Administration,
- Vote des résolutions,
- Présentation des projets
- Questions diverses.

Sont mis à disposition des membres de l'assemblée à l'entrée de la salle :

- Une copie de la lettre de convocation adressée aux membres,
- La feuille de présence, à laquelle sont annexés les pouvoirs des membres représentés,
- Les bilans moral et financier de l'association établis par le conseil d'administration,
- Le texte de projet des résolutions soumises à l'assemblée.

Questions concernant le compte rendu de l'AGO du 5 Juillet 2025 :

La présidente demande à l'assemblée si certains éléments nécessitent des précisions suite à l'envoi du compte rendu de la précédente AGO par mail. L'assemblée n'ayant pas de questions, la présidente passe au point suivant de l'ordre du jour.

Bilan Moral présenté par la Présidente, Mme Poupard Fourrier Mireille :

Les effectifs sont en légère hausse par rapport à l'an passé. En 2025, 360 adhérents et 405 cours contractés et en 2026, 415 adhérents et 450 cours contractés, les effectifs de danse remontent légèrement.

5 cours fermés faute d'inscriptions suffisantes : Yoga séniors / Théâtre Lycée / Théâtre adulte / Free-arts / Musique de chambre

Stages : Yoga / Flamencardio / Heels / Technique vocale / Expression Corporelle / Danse de Tao

Stages qui n'ont pas ouvert : 2 stages d'arts créatifs enfants et 2 stages d'arts créatifs adultes.

Les temps forts :

Les actions menées en partenariat :

- Accueil des écoles primaires sur l'exposition d'arts graphiques
- Participation de la Scapa aux forums associatifs
- Tombola du Téléthon, un grand merci aux donateurs, aux enseignants et aux bénévoles qui ont vendu les billets de tombola.
- Avec la bibliothèque, plusieurs stages et animations.
- Repas des aînés
- Margaux Danse
- Chorale des écoles de Salaunes et Ste Hélène.

Les moments conviviaux :

- Bal d'Halloween ouvert aux enfants l'après midi (gratuit) puis au public de danseurs country le soir (payant)
- Galette des rois pour les adhérents de Scapa.
- Goûters des sections de fin d'année

Plusieurs manifestations ont eu lieu durant l'année 2025/2026 dont les S'CAPADES, l'exposition d'atelier d'arts graphiques et de concerts d'élèves.
Lors de nos manifestations nous avons eu environ 1900 visiteurs toutes sections confondues.

Lors de l'exposition d'atelier d'arts graphiques nous avons eu une artiste invitée : Mme Karine DUDRAGNE Photographe et Artiste Créatif. Nous avons aussi eu la visite de 2 classes de l'école de Thomas Pesquet et de 6 classes de l'école de la Jalles.

A également au lieu plusieurs concerts d'élèves : deux à l'église de Moulis, un à l'église de Castelnau et le dernier au Moulin des Jalles pour réunir environ 140 personnes.

Bilan financier présenté par Mme Urbano Maud , trésorière de l'association :
A l'actif, nous avons 123 549€ en banque (45 623€ + 77 207€) et caisse (357€) et 42 400€ au passif à garder pour 2026 (20 000€ subvention Castelnau et 22 400 € cotisations du 1er semestre 2026).

Le compte de résultat :
On note une légère hausse des cotisations, adhésions et frais de scène de 3% par rapport à 2024.
Les subventions restent identiques à 2024.
Ce qui a permis de payer les prestataires et les salaires (90 333€) et charges sociales (22 764€) des professeurs, ainsi que les autres dépenses (59 933€), pour un total de 173 030€.

Pas d'investissements ni achats de matériel notoires en 2025.

Bilan des spectacles de fin d'année (juin 2025)
Recettes (billetterie, buvettes et frais de scène) 9 300€ (7 204€ en 2024),
Dépenses (costumes, sonorisateur, et achats buvettes) 5 950€ (5 510 € en 2024),
Résultat + 3 354€ (+1 694€ en 2024),

Le temps de bénévolat se chiffre cette année à 41 667€ (51 968€ en 2024),
La contribution volontaire de la mairie de Castelnau : 14 081€ pour 21 151€ en 2024.

Budget prévisionnel 2026 : 172 220€ pour 168 842€ en 2025
Qui tient compte de 10 salariés (dont Emilie Bourit, secrétaire à mi-temps) et 9 prestataires pour assurer nos activités et 39 000€ de subventions.
Inquiétude quant aux subventions : la commune de Listrac a cette année diminué sa subvention de 70 %, la commune de Moulis a maintenu la sienne et la commune d'Avensan l'a diminuée légèrement. La commune de Castelnau n'a pas encore voté la demande. Suite à la baisse importante enregistrée pour la subvention de Listrac, le conseil d'administration a souhaité réagir en faisant basculer le tarif des cours individuels des adhérents de Listrac dans la colonne tarifaire « non subventionnée ». Les adhérents Listracais inscrits aux cours collectifs ne seront pas impactés par cette majoration. La présidente est toujours en attente d'un rendez-vous avec la mairie de Listrac pour avoir une réponse sur cette baisse de subvention.

Vote des résolutions :

PREMIERE RESOLUTION :
Adoption du procès verbal de l'assemblée générale ordinaire 2025 envoyé par mail aux adhérents convoqués à la présente assemblée 2026.
DEUXIEME RESOLUTION :
Approbation du rapport sur la situation morale et financière de l'association présenté par Mme Mireille Poupard Présidente et Mme Maud URBANO trésorière.
TROISIEME RESOLUTION : L'assemblée générale, après avoir pris connaissance du rapport de gestion, approuve les comptes de l'exercice clos le 31 Décembre 2025, affecte le résultat bénéficiaire de l'exercice au compte de « report à nouveau » pour un montant de 2 275,17€ et donne quitus au conseil d'administration pour sa gestion dudit exercice.
QUATRIEME RESOLUTION :
Approbation du budget prévisionnel 2026.

Election du conseil d'administration :

Membres sortants :
Mme URBANO Maud
Mme NOGUERE Nathalie
M. LARCHER Romain

Membres démissionnants :
Mme ESTARAN Karine
Mme ROUHET Marlène

Se représentent :
Mme URBANO Maud
Mme NOGUERE Nathalie
M. LARCHER Romain

Se présentent :
Mme BERTHELOT Pauline
Mme DEMAY Sandrine
Mme LE GALERY Sophie
Mme BATUDE Emilie.

Les membres présents passent au vote, Mmes NOGUERE et LAFITEAU relèvent les bulletins et procèdent au dépouillement.

Présentation des nouvelles activités pour la saison prochaine par la Présidente :

Stages et projets :

- Reconduite de plusieurs stages (exemple : Flamencardio).
- Reconduite du partenariat avec la bibliothèque : atelier parents enfants yoga / atelier parents enfants couture / atelier parents enfants arts créatifs
- Projet chorale enfants avec une école primaire des environs
- Reconduite du Festival de théâtre « Les 3 coups d'été » sur un week-end avec des troupes du secteur
- Journée « les 20 ans » de la Scapa
- Projet Concert de Noël avec la Chorale de la Scapa à l'église de Castelnau.

Ouverture de cours et d'ateliers :
- Expression Corporelle avec Christelle Lagouarde
- Arts créatifs enfants et adultes avec Karine Dudragne
- Remplacement du Breakdance par le Streetdance avec Laurène Via
- Remplacement de la Barre à terre par le Stretching avec Mathilde Poitevin

Informations importantes :

Reprise des cours : **lundi 14 Septembre 2026**

Informations diverses pour la saison à venir, disponibles sur le site début juillet.

Dates des Forums :

Forum des associations de Castelnau de Médoc **samedi 29 août** à la plaine des sports.

Forum des associations d'Avensan **samedi 29 août.**

Forum des associations de Listrac **dimanche 06 septembre.**

La présidente termine sa présentation par le rappel des valeurs associatives qui permettent à l'association de mettre en œuvre tous les projets et qui sont essentiels pour un échange courtois et constructif entre les équipes et les adhérents.

Elle répond également aux questions d'adhérents :
- concernant l'embauche de Roxane et Ambre De San José professeurs de Jazz, en remplacement d'Angélique Bounaix : elles sont toutes deux en CDI, et se partagent l'horaire des cours sur la semaine.

- La couverture photographique du spectacle de modern Jazz mais également des autres sections : elle n'est plus faite car la lumière sur scène est insuffisante pour faire des photos de qualité. Seules les photos de portraits sont proposées par Karine Dudragne avec qui la Scapa est conventionnée. Ces photos seront disponibles cet été via un lien vers la galerie envoyé par mail aux adhérents. La prise de photo n'est pas interdite durant les spectacles par les adhérents ou le public tant que les photos ne sont pas mises en vente. Pour la vente, une convention avec l'association est nécessaire.

- Répartition des frais techniques : Les frais technique qui s'élèvent à 1722€ toutes sections concernées ne sont pas répartis en fonction des différentes sections et couvrent à peine la moitié des frais de sonorisation et de matériel scénique, sachant que l'association en faisant appel à M. Lavieille a diminué par trois ces coûts de sonorisation (un intermittent du spectacle inscrit au GUSO coûte environ 600 euros par jour sans la location du matériel).

- Question concernant les costumes pour le spectacle de Modern Jazz : il n'y a pas de budget plafond établi pour aucun des spectacles et l'ensemble de l'équipe enseignante reçoit les mêmes consignes en début d'année concernant les commandes des costumes pour les projets de fin d'année. Un point précis sera fait avec les professeurs de Modern Jazz au cours d'une réunion afin de comprendre ce point de questionnement des adhérents.

- Question concernant la climatisation du Moulin des Jalles : cela ne relève pas de la compétence de l'association. La municipalité nouvellement en place fera les choix de priorité qu'elle jugera les plus opportuns et nécessaires.

- Trouver une salle plus grande pour les spectacles de Jazz : Cette recherche a débuté l'an dernier pour répondre à une demande de Mme Bounaix, professeur de la section Modern Jazz. Mmes Poupard et Groizard ont prospecté plusieurs salles de la région. Le point le plus problématique reste la capacité des loges restreinte à 100 personnes pour des salles de 500 places. Il faut donc trouver une salle avec la capacité d'accueil du nombre d'élèves de la section soit environ 170 élèves. Le coût de la réservation qui doit également être anticipé deux ans avant ne sera plus le même et les adhérents seront donc contraints de faire un déplacement plus important pour les répétitions. Le prix de l'entrée au spectacle risque fort d'être également plus élevé. Le projet qui doit encore être travaillé et discuté devra aussi être présenté aux adhérents au moment de l'inscription afin qu'ils aient connaissance des contraintes financières et logistiques.

- Frais cabinet expert-comptable : Des adhérents présents dans la salle trouvent que les frais comptables du cabinet Quéraux sont trop élevés. La trésorière et la présidente rappellent que l'association a l'obligation, compte tenu des montants de subvention de faire appel à un expert comptable pour viser les comptes et que les missions concernent également le volet social important de l'association. La présidente rappelle l'importance d'avoir une relation de confiance avec le bureau comptable et un sérieux dans la réalisation des missions, ce qui est le cas avec l'agence comptable Quéraux qui a le suivi depuis 19 ans. Néanmoins, ce point de discussion sera évoqué en conseil d'administration.

- L'excédent dégagé par les cours collectifs finance t'il les cours individuels ? : Non. L'écart entre la cotisation d'un adhérent d'un cours individuel et son coût réel est pris en charge par les subventions municipales.

Votes et élection des membres du conseil d'administration :

Résultat des votes (pour 85 votants) :

- Résolution 1 : 85 POUR, 0 CONTRE, 0 NULS et 0 ABSTENTIONS.
- Résolution 2 : 85 POUR, 0 CONTRE, 0 NULS et 0 ABSTENTIONS.
- Résolution 3 : 82 POUR, 0 CONTRE, 3 NULS et 0ABSTENTIONS.
- Résolution 4 : 82 POUR, 1 CONTRE, 2 NULS et 0 ABSTENTIONS.

Election du conseil d'administration :
L'ensemble des membres qui se sont présentés, sont tous élus ou réélus, avec les résultats suivants :
Urbano Maud : 78 voix
Larcher Romain : 85 voix
Noguere Nathalie : 85 voix
Berthelot Pauline : 84 voix
Demay Sandrine : 85 voix
Le Galery Sophie : 78 voix
Batude Emilie : 74 voix

L'assemblée n'ayant pas de questions et l'ordre du jour étant épuisé, la présidente de séance, Mme POUPARD FOURRIER déclare la séance levée à 15h57.

De tout ce qui précède, il a été dressé procès-verbal qui a été signé par la présidente.

La Présidente,
Mme Poupard Fourrier Mireille.

SCAPA
Siège social : 20 rue du château
Bureau : 4 rue de l'ancien collège
33480 CASTELNAU DE MEDOC
Tél : 06.51.25.87.48
Siret : 499 724 466 00010 - Code NAF : 9499Z